

**Commune de Chastre**  
**Réunion n° 2 de la CCATM du 02/07/2020**  
**Procès-verbal**

---

**Présences :**

| <b>Présidente :</b>                  |   | Présent(e)s | Absent(e)s                        | Présent(e)s | Absent(s) |
|--------------------------------------|---|-------------|-----------------------------------|-------------|-----------|
| MASSON Muriel                        |   | x           |                                   |             |           |
| <b>Quart communal effectif :</b>     |   |             | <b>Quart communal suppléant :</b> |             |           |
| CARDOEN Frédéric                     |   | x           | LEFRANCO Bérengère                | x           |           |
| BABOUHOT Philippe                    |   | x           | FERRIERE Anne                     | x           |           |
| <b>Membres effectifs :</b>           |   |             | <b>Membres suppléants :</b>       |             |           |
| DECELLE Jean-Pierre                  | x |             | BERNARD Jean-Luc                  | x           |           |
| MORLOT Virginie                      | x |             | Remplacement en cours             |             |           |
| NAVEZ Vincent                        | x |             | MICHELS Eric                      | x           |           |
| DEBRAS Florent                       | x |             | Remplacement en cours             |             |           |
| VERJANS Benoît                       | x |             | HINCHCLIFFE Clive                 |             | x         |
| GERARD Jean-Paul                     | x |             | LACROIX Marc                      |             | x         |
| <b>Présence voix consultatives :</b> |   |             |                                   |             |           |
| HAGE Sabine                          | x |             |                                   |             |           |
| COLIN Stéphane                       |   |             | x                                 |             |           |
| HENKART Thierry                      | x |             |                                   |             |           |

Suivi de l'ordre du jour communiqué par mail du 22 juin 2020.

En présence de l'auteur de projet, Fabian Dhaussy, nous avons débuté la réunion par le point

**4°) Pré-avis – Chastre – Place communale 4 et 6 et rue du Centre 2 : rénovation de deux habitations et construction d'une nouvelle maison d'habitation**

Aucune remarque bloquante sur le projet présenté.

Être attentif à la gestion de l'eau (citernes eau de pluie raccordées pour l'utilisation domestique)

**1°) Constat d'approbation du procès-verbal de la réunion du 20/05/20**

Le projet de procès-verbal a été transmis par mail à tous les membres le 26 mai 2020. Ce projet a fait l'objet de remarques de Vincent Navez qui ont été ajoutées. La version définitive est approuvée par les participants de la séance du 20/05/20.

**2°) Dossier – Villeroux – Rue du Village : création d'un 3° logement dans une habitation**

Au regard du SDC, la densité de logement est non conforme, ainsi que la superficie habitable et les parkings (inutilisables tels que dessiné). En outre, la construction d'immeubles à appartements est découragée en périphérie de village.

En terme de sécurité, la largeur et la pente de la cage d'escalier posent problème. Le cas échéant, au moins une fenêtre de toiture qui permet une évacuation aérienne des personnes devrait être imposée.

Unaniment, la CCATM émet un avis défavorable sur le projet.

**3°) Dossier – Chastre : construction d'un pont sur l'Orne**

La CCATM s'interroge sur la pertinence de l'installation d'un pont, qui crée potentiellement un obstacle non nécessaire sur la rivière, étant donné l'existence d'un autre accès via servitude.

L'installation en partie sur le domaine public peut d'une part créer une charge supplémentaire d'entretien pour la commune et, surtout, présente un risque, par exemple, pour des enfants qui s'y promèneraient (muret trop bas). Des gardes corps et/ou un portail devraient être imposés côté domaine public.

La CCATM s'interroge également sur la localisation de l'emplacement du pont, le demandeur étant propriétaire de deux parcelles en vis-à-vis à quelques dizaines de mètres.

L'avis partagé des participants est soumis au vote et :

- Favorable : 2
- Abstention : 5
- Défavorable : 3

La CCATM est donc défavorable et pourrait reconsidérer son avis en cas de modification et de justification du projet.

5°) **A la demande de Frédéric Cardoen** : Nommer tous les chemins de remembrement de la commune car bon nombre ne sont repris sur les cartes que par un numéro. En cas d'accident ou de problème il est plus aisé de donner des noms de rues plus tôt qu'un numéro de chemin (inconnu des utilisateurs comme des services de secours)  
*Point remis à une prochaine réunion.*

6°) **A la demande de Benoît Verjans** : L'entretien des voiries vu l'état de certaines d'entre elles  
Concerne spécifiquement le prolongement de la rue Gréat vers Ernage (dangereux).  
Thierry Henkart assure le suivi vers le service travaux.

7°) **Retour d'informations** – avancement des dossiers :  
Gare – Revitalisation : la convention présentée au dernier conseil communal est ci-jointe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h20.

Secrétaire,  
Sabine Hage

Présidente,  
Muriel Masson